

Toulouse, le 12 Novembre 2002

Association Française des Véloroutes  
et Voies Vertes (AF3V). Délégation Régionale.  
9 rue Bourdon 31200 Toulouse  
Tel/Fax: 05 61 11 87 09

**Julien Savary, délégué régional**

E-mail : [j-savary@wanadoo.fr](mailto:j-savary@wanadoo.fr)

**A Mr Jean-Michel BAYLET**

Président

**Conseil Général du Tarn-et-Garonne** Hôtel du Département

100, Bd Hubert Gouze BP 783

82013 Montauban cedex

tel 05 63 91 82 00

Objet : demandes d'aménagement  
d'une Véloroute de la « Vallée du Tarn »  
et d'adoption d'un schéma  
départemental des itinéraires cyclables

Monsieur le Président,

L'AF3V demande aux collectivités locales concernées d'aménager une Véloroute « Vallée du Tarn » entre le confluent avec la Garonne, au nord de Montauban, et les sources du Tarn, sur plus de 300 km, en suivant la vallée de la rivière Tarn.

Cette Véloroute s'intégrerait parfaitement au schéma national des Véloroutes et Voies Vertes en cours de réalisation puisqu'elle serait reliée à l'itinéraire national de la Voie Verte des Deux Mers (canal latéral, à Moissac et Montauban), et, à l'autre extrémité, à l'axe national nord-sud allant de Clermont-Ferrand à Béziers.

Ce projet est important car toutes les vallées sont des axes à grand potentiel touristique. La randonnée à vélo, qui s'y pratique déjà, serait fortement stimulée par l'aménagement d'une Véloroute.

Ce projet de Véloroute « Vallée du Tarn » concerne deux régions de programme et cinq départements : Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Aveyron et Lozère.

L'AF3V, la FFCT et trois associations locales de cyclistes ont déjà saisi le Département du Tarn de cette demande, en 1999, lors de l'étude du schéma départemental des itinéraires cyclables du Tarn. L'étude réalisée a retenu la Vallée du Tarn parmi les axes cyclables à mettre en place.

L'AF3V vient de demander en Novembre 2002 au Conseil Général de la Haute-Garonne l'aménagement de cette Véloroute.

Nous demandons au Conseil Général du Tarn-et-Garonne de prendre en compte ce projet de Véloroute « Vallée du Tarn », entre le confluent avec la Garonne et la limite de la Haute-Garonne (Villemur-sur-Tarn).

Nous espérons que le Conseil Général du Tarn-et-Garonne acceptera d'intégrer la Véloroute « Vallée du Tarn » dans un futur schéma départemental des itinéraires cyclables, comme un axe principal, réalisé en maîtrise d'ouvrage par le Département.

./...

L'AF3V demande également au Conseil Général du Tarn-et-Garonne d'adopter un schéma départemental des itinéraires cyclables.

Nous souhaitons que ce schéma définisse les itinéraires cyclables structurant un futur réseau départemental.

Nous demandons que ce futur schéma retienne, parmi les axes cyclables départementaux prioritaires, qui devront être réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, les trois axes suivants :

- Voie Verte des Deux mers le long du canal latéral à la Garonne et du canal de Montech, axe retenu dans le schéma national des itinéraires cyclables prioritaires, et axe retenu dans le contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées ;
- Véloroute Montauban-Cahors, axe retenu dans le schéma national des itinéraires cyclables prioritaires, et axe retenu dans le contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées ;
- Véloroute « Vallée du Tarn » entre le confluent avec la Garonne (près de Montauban) et la limite avec la Haute-Garonne.

Ces trois axes sont tous des axes de liaison inter-départementaux, s'inscrivant dans des projets de Véloroutes ou de Voies Vertes de niveau régional ou national.

A ce titre leur aménagement peut bénéficier de financements du Conseil Régional, de l'Etat, et de l'Europe.

Ces trois axes possèdent un fort potentiel de fréquentation, et apporteront un développement touristique significatif aux communes et cantons traversés.

Nous espérons que le Conseil Général du Tarn-et-Garonne commencera rapidement l'aménagement des axes principaux de ce schéma, et en priorité la création de la Voie Verte le long du canal latéral et du canal de Montech. C'est en effet l'axe à plus fort potentiel, et le Département de la Haute-Garonne vient d'achever en 2002 l'aménagement de cette Voie Verte jusqu'à St Rustice, à la limite du Tarn-et-Garonne.

Le prolongement en Tarn-et-Garonne est souhaité par tous les cyclistes des deux Départements, et favorisera la randonnée itinérante à vélo, aujourd'hui en forte croissance en France.

L'AF3V souhaite pouvoir transmettre des propositions à vos services, concernant les itinéraires précis et les aménagements de ces trois axes.

En espérant une réponse positive de votre part à ces deux demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Julien SAVARY  
Délégué régional de l'AF3V  
(Association Française des Véloroutes et Voies Vertes)